



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, la directrice générale adjointe de ladite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, lundi le 4 avril 2022 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande numéro 2022-03-0001, produite le 2022-03-10, ayant pour effet :

D'autoriser la construction d'une maison dont la façade avant serait à plus ou moins 51 degrés par rapport à la rue alors que la norme est d'un maximum de 15 degrés selon l'article 8.3 du Règlement de zonage 642.

Identification du site concerné :

Rue Alfred-Loubier, lot numéro 5 057 735
Cadastre du Québec
Municipalité d'Ascot Corner
Circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....15^e....jour.....de mars.....
de l'an deux mille vingt-deux.


Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Brigitte April, directrice générale adjointe de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 15^e jour de mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour de mars 2022.


Directrice générale adjointe